

talent de faire des dettes (on ne les estimait pas à moins de 60,000,000 de sesterces [= 4 millions et demi de *thal.* = 46,875,000]), et pour tout dire, en corruption morale et politique. Déjà une fois, il s'était offert en vente à César, qui avait refusé : mais l'habileté dont il fit preuve en l'attaquant, détermina celui-ci à revenir à lui, enchère en main ; la somme était grosse, mais point trop grosse pour la marchandise. Durant les premiers mois de son tribunat, Curion avait joué au républicain indépendant, tonnait à la fois contre César et contre Pompée. Il conquiert ainsi une situation en apparence impartiale, dont il sut profiter avec une rare adresse. Quand, en mars 704, la question des provinces des Gaules à pourvoir pour l'année suivante, revint à l'ordre du jour, il acquiesça complètement au sénatus-consulte en projet, mais demandant en même temps qu'il fût aussi déclaré applicable à Pompée et aux commandements extraordinaires de Pompée. L'avis qu'il développa tomba comme un trait de lumière sur le gros public et les demi-sages de la politique. Il soutint qu'on ne pouvait rentrer dans la constitution qu'en abolissant tous les pouvoirs exceptionnels ; que, bien moins que César, Pompée, proconsul en vertu d'un simple sénatus-consulte, ne pouvait refuser obéissance au Sénat ; que rappeler l'un des deux généraux, laissant l'autre en charge, c'était aggraver le danger pour la République. Il ajouta, et sa parole trouva écho dans la Curie comme au dehors, qu'il arrêterait par son intercession constitutionnelle toute mesure qui n'atteindrait que César. César, de son côté, entra pleinement dans la proposition de Curion : il se déclara prêt à toute heure, le Sénat le demandant, à déposer et l'*Imperium* et ses pouvoirs de gouverneur provincial, à la condition que Pompée en agirait de même. A cela faire, il ne risquait rien : Pompée n'était plus à craindre, dès qu'il cessait de commander en Italie et en Espagne. Par la même raison, Pompée ne pouvait qu'opposer un refus à

50 av. J.-C.
Débats
sur le rappel
de César
et de Pompée.

la proposition : « que César commence, » disait-il, « et je » suivrai son exemple ! » Cette réponse évasive fit des mécontents, d'autant qu'elle ne précisait pas l'époque pour la sortie de charge. On en resta là durant plusieurs mois. Pompée et les Catoniens voyaient la majorité hésitante et soupçonneuse ; ils n'osèrent pas faire voter sur la motion de Curion. Quant à César, il employa son été à consolider la paix dans les pays par lui conquis, et à passer une grande revue de ses troupes sur l'Escaut¹. Il avait parcouru comme en triomphe toute la province nord-italienne qui lui était absolument dévouée² ; et l'automne venant, il s'établissait sur la frontière méridionale de cette même province, à Ravenne. Il n'était plus permis d'atormoyer avec la motion de Curion : le débat s'ouvrit et amena la défaite complète de la faction de Pompée et des Catoniens. A la majorité de 370 voix contre 22, le Sénat statue que les proconsuls des Gaules et d'Espagne seront sans délai invités à déposer leurs pouvoirs : là-dessus, grande jubilation chez les braves citoyens de Rome, quand ils apprennent l'acte heureux et sauveur de Curion. Le sénatus-consulte s'exécute : il est enjoint à Pompée comme à César d'obéir : mais quand César se déclare prêt, Pompée refuse carrément. Le consul qui avait présidé le Sénat, *Gaius Marcellus*, parent de Marcus Marcellus [le consul de 703], et comme lui fauteur du parti catonien, avait tenu un langage amer aux serviles de la majorité³. De fait, il était dur d'être

César et Pompée
rappelés
tous les deux.

51 av. J.-C.

¹ [A *Nemetocenna* (Arras), *Bell. Gall.* 8, 52.]

² [B. G. 50 : durant tout l'hiver qui avait précédé.]

³ [« Vous l'emportez ; vous avez César pour maître » (Appien, *B. civ.* 2, 30 — Βοῶν· νικᾶτε δεσπότην ἔχειν Καίσαρά). Ce *Gaius Claudius Marcellus* était le cousin du consul de l'année précédente (703). Ami de Cicéron et de Pompée, il se montra toujours hostile envers César, dont il était le neveu par alliance, ayant épousé sa nièce *Octavia*. — On va le voir à l'œuvre. Il était de ceux qui voulaient que Pompée ne quittât à aucun prix l'Italie, quand éclata la guerre civile. Puis, mécontent, il se réconcilie avec le vainqueur, intercède pour son cousin, le consulaire. — Il mourut en 714 ; et sa veuve, comme on sait, épousa Antoine. Il fut le père du *Marcellus*, qu'Au-

51.

40.

ainsi battu dans son propre camp, et battu par la phalange des peureux. Mais comment vaincre, avec un tel chef? Au lieu de parler net et bref aux sénateurs, et de leur dicter ses ordres, Pompée, sur ses vieux jours, ne s'en allait-il pas pour la seconde fois à l'école chez un maître de rhétorique, s'évertuant à polir à neuf son éloquence, afin de lutter avec le jeune et brillant talent de Curion?

La guerre
est déclarée.

Défaite en plein Sénat, la coalition se trouvait fort mal en point. En vain les Catoniens avaient entrepris de pousser à la rupture, et d'entraîner la Curie avec eux. Ils étaient allés s'échouer, eux et leur navire, sur les bas-fonds d'une majorité imbécile. Dans leurs conférences avec Pompée, celui-ci faisait pleuvoir les reproches les plus amers sur leurs chefs de file; il insistait avec force et à bon droit sur les dangers d'une paix fourrée. Mais s'agissait-il pour lui, à son tour, de trancher le nœud d'un coup rapide, les Catoniens ne savaient que trop qu'ils n'avaient point à faire fond sur un homme d'un tel caractère; et qu'il leur laisserait sur les bras l'entreprise, sauf à eux à la mener à fin, selon d'ailleurs qu'ils l'avaient promis. Naguère, les champions de la constitution et du régime sénatorial n'avaient plus vu que formalité vaine dans les droits politiques des citoyens et des tribuns du peuple (p. 212). Aujourd'hui les voilà dans la nécessité de ne pas tenir compte davantage des sénatus-consultes légalement votés: iront-ils jusqu'à sauver le gouvernement légitime, malgré lui, ne le pouvant faire de son plein gré?¹ La chose n'était

guste adopta, qui épousa sa fille Julia, et mourut à 20 ans.

*Heu! . . . si qua fata aspera rumpas,
Tu Marcellus eris!*

Virgil. *Aeneid.* VI. 860 et s.]

¹ [Allusion aux paroles de G. Marcellus, rapportées par Appien, 2. 31. « Si je ne puis pourvoir aux intérêts de l'Etat, par le vote commun, j'y pourvoirai seul, moi, consul! »]

ni une nouveauté, ni l'effet du hasard: déjà avant Caton et les siens, Sylla (V, p. 346) et Lucullus (VI, p. 200) avaient fait ce que Marcellus allait faire, prenant toute décision énergique par dessus la tête du Gouvernement, et n'écoutant que ce qu'ils croyaient être son juste intérêt. La machine constitutionnelle était complètement usée, on le voit: de même que les comices, depuis des siècles, le Sénat, à l'heure actuelle, ne marchait plus que comme un rouage boiteux, sorti de sa place.

Le bruit courait (octobre 704) que César avait déjà rappelé quatre légions de la Gaule transalpine en deçà des Alpes, et qu'il les tenait campées à Placentia. Eût-il été vrai, ce mouvement de troupes n'avait rien que de légal. En vain, Curion démontre en plein Sénat la complète fausseté de la nouvelle: en vain, la majorité repousse la motion du consul Gaius Marcellus, lequel veut qu'il soit ordonné à Pompée de marcher. Marcellus, aussitôt va trouver celui-ci, accompagné des deux consuls catoniens, élus pour 705¹, et tous trois de concert, s'arrogeant l'omnipotence, invitent le général à se mettre sans délai à la tête des deux légions de Capoue, ainsi qu'à appeler de lui-même aux armes toute

50 av. J.-C.

49.

¹ [*Lucius Claudius Marcellus* (M. Mommsen le nomme Gaius Marcellus le Jeune), frère du consul de l'an 703, et cousin du consul de 704. On les confond souvent. Hostile à César, comme ses deux prédécesseurs, il appuya les paroles et les mesures violentes de Gaius Marcellus, et précipita la crise. — Plus tard, il fut de Rome, commande une flotte pour Pompée, et disparaît de la scène. — Le second consul de 705, *Gaius Cornelius Lentulus Crus*, de la gens hautaine et patricienne des *Cornelii* (branche des *Lentuli*), avait été le principal accusateur de Clodius, dans le procès qui lui fut fait pour violation des mystères de la Bonne Déesse (p. 125). César prétend qu'une fois consul, il poussa à la guerre pour refaire sa fortune (*B. civ.* I, 4): *Lentulus aeris alieni magnitudine et spe exercitus ac provinciarum ac regum appellandorum largitionibus movetur*. César voulut plus d'une fois l'acheter, la guerre civile une fois déclarée. Mais il crut la cause de César en péril et suivit Pompée. Il leva pour lui deux légions en Asie. — Après Pharsale, il aborde en Egypte trois jours après la fin tragique de Pompée, y est arrêté, et est mis à mort à son tour. Il passait pour ambitieux, dépensier et cupide.]

51.
50.

49.

la population italienne valide¹. Se pouvait-il imaginer pleins pouvoirs de faire la guerre plus illégalement donnés en la forme? Mais on n'était plus au temps où l'on y regarde de près! Les préparatifs, les levées commencent, et pour les activer en personne, Pompée quitte Rome (en décembre 704).

50 av. J.-C.

Ultimatum
de César.

César avait complètement réussi à rejeter sur ses adversaires l'initiative de la guerre civile. Se tenant ferme sur le terrain légal, il contraignait Pompée à dénoncer les hostilités, à les dénoncer non plus comme le mandataire du pouvoir légitime, mais bien comme le général d'une minorité sénatoriale nettement révolutionnaire, et s'imposant à la majorité par la terreur. Un tel résultat avait sa gravité. Non que l'instinct des masses s'y trompât ou s'y pût un seul instant tromper. Dans la guerre prochaine l'enjeu était tout autre chose qu'une question de formalité légale. Mais, dès qu'on faisait appel aux armes, il importait à César d'en venir le plus tôt possible aux mains. Ses ennemis commençaient à peine leurs apprêts, et la capitale elle-même était dégarnie. En dix ou douze jours, on y pouvait réunir une armée trois fois plus forte que les troupes césariennes de la Haute-Italie. D'un autre côté, il n'était point encore impossible de s'emparer de Rome par surprise, d'occuper même l'Italie propre en une marche rapide d'hiver; de fermer enfin à l'ennemi ses ressources les meilleures, avant qu'il eût pu les mettre à profit. Curion, toujours avisé et énergique, avait couru à Ravenne, auprès de César, aussitôt sa sortie du tribunal (10 décembre 704). Il lui avait rendu compte de sa situation. Il n'était d'ailleurs pas besoin de cela pour le

50.

¹ [Appien raconte d'une façon théâtrale leur entrevue avec Pompée, Gaius Marcellus présente une épée au général et lui dit : « Je t'enjoins de marcher pour la patrie contre César. Pour cela nous te donnons une armée, celle de Capoue, et celle d'Italie, et toute autre qu'il te conviendra d'enrôler. (B. civ. 2, 31.) » A quoi Pompée répond qu'il « agira de l'ordre des consuls » ajoutant aussitôt : « à moins qu'il n'y ait mieux à faire! — Toujours l'homme qui ruse et se réserve! » s'écrie Appien (*ibid.*).]

convaincre que tarder davantage ne ferait que nuire. Mais, on s'en souvient, pour ne point laisser de prise aux accusations, il n'avait pas appelé de troupes à Ravenne. Aussi, tout ce qu'il put faire d'abord, fut de donner à son armée l'ordre de se porter à marches forcées sur la Transalpine; puis il attendit dans Ravenne l'arrivée de la légion stationnée le moins loin de lui. Entre temps, il envoya son *Ultimatum* à Rome¹. N'en tirât-il rien qui fût utile, encore compromettrait-il davantage ses adversaires aux yeux de l'opinion en témoignant d'une condescendance poussée à l'extrême : peut-être même qu'à le voir ainsi hésitant, ils presseraient moins leurs armements. Dans ce document, César abandonnait toutes ses précédentes exigences au regard de Pompée : il offrait de quitter le commandement des Gaules à l'époque que le Sénat fixerait : il offrait de licencier huit de ses dix légions, se déclarant satisfait pourvu qu'on lui laissât ou la province de la Cisalpine et de l'Illyrie avec une seule légion, ou celle de la Transalpine avec deux, non pas jusqu'à sa prise de possession du consulat, mais seulement jusqu'à la fin des élections pour 706. Ainsi, par cet arrangement, il donnait les mains aux propositions que le parti sénatorial, que Pompée lui-même, avaient déclarées suffisantes au début des négociations : enfin, il se disait prêt, son élection faite, à attendre dans la vie privée sa future entrée en charge. Était-il sérieux en faisant ces étonnantes concessions? Rendant tant de points à Pompée, comptait-il encore sur son jeu meilleur? N'avait-il point plutôt la confiance que les Pompéiens s'étaient trop avancés déjà pour ne pas voir dans ses offres nouvelles la preuve qu'il tenait lui-même sa cause pour perdue? On ne saurait ici rien affirmer sûrement. En toute vraisemblance, César commettait plutôt la faute

48 av. J.-C.

¹ [Les bases, dit-on, en étaient conformes aux conseils de Cicéron lui-même, qui cependant le trouva excessif de prétentions et d'impudence (*ad Att.* 7, 9. — *App. B. civ.* 2, 32).]

d'un joueur téméraire, que la faute plus grave de promettre, ne voulant pas tenir. A mon sens, si par miracle, ses propositions avaient été agréées, il eût fait honneur à sa parole. Curion osa rentrer dans l'ancre du lion, porteur des paroles de son chef. En trois jours, il franchissait la route de Ravenne à Rome, et à l'heure où les nouveaux consuls *Lucius Lentulus* et *Gaius Marcellus le Jeune*¹ convoquaient le Sénat pour la première fois (1 janvier 705), il se montrait dans l'assemblée porteur de la missive écrite par le proconsul des Gaules. La lecture immédiate en est demandée par les deux tribuns du peuple, *Marcus Antonius*, l'un des héros de la chronique scandaleuse de la ville, l'ami et le compagnon de folies de Curion, revenu d'ailleurs des armées d'Égypte et des Gaules avec la réputation d'un excellent officier de cavalerie², et *Quintus Cassius*, l'ancien questeur de Pompée³. Ceux-ci, durant l'absence de Curion, menaient dans Rome les affaires de César. Ils forcent la main aux consuls. Leur motion triomphe des résistances. Les claires et sévères paroles de César font une impression profonde. Armé de l'irrésistible force de la vérité, il fait voir la guerre civile imminente, le désir de la paix chez tous les citoyens, l'orgueil excessif de Pompée en face de sa propre condescendance, le

¹ [Il s'agit ici du *Lucius Claudius Marcellus* indiqué p. 217, n. 1.]

² [M. Antonius, de la gens plébéienne des Antonii, petit-fils du grand orateur qui est l'un des principaux interlocuteurs du *de Oratore* (consul, 655), neveu de César par sa mère *Julia*, et le compagnon de débauche de Curion. — Déjà, nous l'avons rencontré en Égypte, à l'armée de Gabinus (VI, p. 312), et dans les Gaules, où il se distingue comme lieutenant de son oncle, et comme questeur (702-703). César l'a renvoyé à Rome pour y suivre ses intérêts. A dater de son tribunat, il est constamment en scène.]

³ [*Q. Cassius Longinus*, cousin du lieutenant de Crassus et du futur meurtrier de César. Questeur de Pompée en Espagne (700), il y amasse des richesses considérables; tribun du peuple avec Antoine en 705, il se donne tout à César, l'accompagne à Ilerda (*infra* ch. X), est nommé gouverneur de l'Espagne Ulérieure, y lutte avec des chances diverses contre les Pompéiens, et se perd en mer en 707, aux bouches de l'Èbre.]

49 av. J.-C.
Derniers débats
dans le Sénat.

compromis qu'il propose encore, modéré au point de surprendre ses partisans: pour la dernière fois, il le déclare sans ambages, il tend la main à ses adversaires! En dépit des soldats de Pompée, qui déjà arrivent en foule, en dépit de la crainte qu'ils inspirent, l'intention de la majorité n'était pas douteuse. Mais on ne la laisse point parler. En vain César a demandé encore une fois que les deux proconsuls soient tenus de déposer leurs pouvoirs ensemble; en vain, dans sa dépêche, il entre dans une nouvelle voie d'accommodement; en vain, *Marcus Caelius Rufus* et *Marcus Calpidius*⁴ estiment qu'il

⁴ [*M. Caelius Rufus*, le correspondant ordinaire de Cicéron pendant son proconsulat de Cilicie (702-703), et à qui, nous devons, bien plus qu'aux autres familiers de Cicéron, sans en excepter Atticus, les détails les plus précieux sur les événements de ces deux années (v. *supra* pp. 210, 211) — Né en mai 674, à Puteoli, d'une famille équestre, il vécut de bonne heure dans l'intimité de Cicéron. Il eut cependant aussi quelques relations avec Catilina. Orateur de talent, il accusa *C. Antonius*, l'ancien collègue de Cicéron (Quintil. 4. 2, 123): puis, plus tard et à deux reprises, *L. Sempronius Atratinus* (*de ambitu*), que Cicéron défendit. — Il fut l'amant notoire de la sœur de Clodius, *Clodia Quadranta*, qui, délaissée par lui, le fit à son tour accuser par le même Atratinus, pour des faits relatifs à l'assassinat de l'envoyé Alexandrin Dion (v. *supra* p. 125, en note). Cicéron fut l'un de ses avocats, et nous avons encore le plaidoyer *pro Caelio*. Il fut acquitté, mais n'en garda pas moins sa réputation de prodigalité débauchée. Tribun du peuple en 702, il se fit l'un des soutiens de Milon, avant, pendant et après le procès. C'est alors que passant à César, il propose de concert avec ses neuf collègues une motion tendant à ce que le proconsul des Gaules soit autorisé à briguer le consulat quoique absent. — En 703, il est édile curule. Suivant sa promesse, il tient Cicéron (proconsul en Cilicie), au courant de toutes les nouvelles de la ville, et lui demande en échange de l'argent et des panthères qu'il ne paraît pas avoir reçus. — Depuis longtemps, il a la conviction de la faiblesse de Pompée et de la force de César; et il n'hésite pas à suivre la fortune du second. — De là, sa motion dans le Sénat, dans les circonstances relatées au texte (*B. civ.* 1, 2). — Il fuit de Rome avec les Tribuns, reçoit une mission de César en Ligurie, et bientôt l'accompagne en Espagne. — Plus tard, il est préteur (706). Ambitieux, jaloux, chargé de dettes, ayant compté, pour refaire sa fortune, sur les proscriptions que César a empêchées, il luttera contre *Trébonius*, son collègue, qui applique avec fermeté la loi nouvelle de Jules César sur le crédit (v. *infra* ch. XI). Il suscite une émeute, est déposé, et le consul *Servilius Isauricus* brise sa chaise curule prétorienne. — Furieux, il quitte Rome, va rejoindre Milon, occupé alors à susciter une insurrection pompéienne dans le sud de l'Italie, et se fait tuer devant Thurium, par une troupe de Gaulois qu'il veut séduire.

52-51 av. J.-C.

82.

52.

51.

48.

conviendrait de faire partir incontinent Pompée pour l'Espagne, les consuls qui président la séance se refusent, autant qu'il est en eux, à mettre quoique ce soit aux voix. L'un des plus énergiques du parti, moins aveugle que les autres, et peu confiant dans les moyens militaires dont on dispose, ouvre-t-il l'avis de proroger le débat et d'attendre l'époque où toutes les milices italiennes, réunies et armées, pourront protéger le Sénat; il ne peut non plus obtenir un vote¹: Pompée fait déclarer par Quintus Scipion², son organe habituel, que le jour est venu pour lui ou jamais de prendre en main la cause du parti, et qu'il abandonnera tout, si l'on tarde encore. Le consul Lentulus à son tour s'écrie, sans plus rien déguiser, qu'il ne s'agit plus d'attendre la décision du Sénat; que si le Sénat persiste dans la servilité, il est résolu lui à agir, et à pousser de l'avant en compagnie de ses puissants amis. Sous l'effet de la peur, la majorité obéit enfin: il est statué que César, à jour fixe et prochain, remettra la Transalpine à *Lucius Domitius Ahenobarbus*, la Cisalpine à *Marcus Servilius Nonianus*³, et qu'il congé-

— Homme dépravé, comme presque tous ceux de cette époque, Cœlius avait des goûts littéraires: il était orateur plein de fougue et d'emportement (*orator iracundissimus*). Senec. *de ira* 3, 8). — Catulle lui a dédié deux de ses pièces (*Carm.* 58 et 100). Cicéron, seul, de tous les contemporains, s'est montré indulgent envers lui.]

Quant à *M. Calidius*, on sait qu'il avait eu pour maître d'éloquence Apollodore de Pergame, qui donna aussi des leçons au jeune Octave. Il fut de même un orateur illustre, qu'on mettait presque sur la même ligne que les plus grands, et Cicéron vante particulièrement son élégance et sa clarté (*Brut.* 79, 80. *Vell.* 2, 36). — Préteur en 697, il contribua au rappel de Cicéron, et parla pour lui faire rendre, avec indemnité, l'emplacement de sa maison. Avec Cicéron il défendit Scaurus, accusé d'extorsion en 704 (*Cic. pro Scauro*). En 702, il vint en aide à Milon, après le meurtre de Clodius: mais nous le trouvons aujourd'hui rangé au parti de César (*B. civ.* 1, 2), qui le récompensera en lui donnant l'un des gouvernements des Gaules (*Gallia Togata*). Il reste quelques fragments de ses harangues, publiés par Mayer (*Orat. Roman. fragm.*.)

57 av. J.-C.

50.

52.

51.

¹ [Cet avis était ouvert (*leniorem sententiam*), par M. Marcellus, l'ancien consul de 703 (*Cæs. Bell. civ.* 1, 2)]

² [*Q. Cæcilius Metellus Pius Scipion*, son beau-père. *V. supra*, p. 186, n. 2. — *V. Bell. civ.* 1, 1, 2.]

³ [Plus généralement connu sous le nom de *M. Considius Nonianus*,

diera son armée, sous peine de haute trahison. Les tribuns amis de César apposent leur intercession. Dans la Curie même, c'est là ce qu'ils racontent, ils se voient menacés par l'épée des soldats Pompéiens: pour sauver leur vie, ils fuient de Rome, déguisés sous des vêtements d'esclaves. Bien plus, le Sénat, désormais docile jusqu'à l'extrême, qualifie de tentative révolutionnaire leur opposition strictement constitutionnelle: il déclare que la patrie est en danger, et appelant tous les citoyens aux armes, selon les formes accoutumées, il met à leur tête les magistrats de la République demeurés fidèles à la cause¹.

La mesure était comble. Quand il apprit, de la bouche des tribuns, qui venaient dans son camp chercher un asile, l'accueil fait à Rome à ses propositions dernières, César n'hésita plus. Il réunit les soldats de la XIII^e légion, tout récemment arrivés à Ravenne de leur cantonnement de Tergeste (Trieste); et les mit au courant de ce qui se passait. A cette heure décisive et terrible de sa vie, de la vie du monde, on peut dire, ce n'est plus seulement le grand connaisseur du cœur humain qui se montre, ce n'est plus l'habile dominateur des âmes ou le haut génie dont l'éloquence éclate en traits de lumière et de flammes, ce n'est plus seulement le chef d'armée, libéral envers ses hommes, le capitaine victorieux, sachant parler leur langage aux soldats appelés par lui dans les camps et qui, poussés par l'enthousiasme accru à toute heure, ont suivi ses aigles depuis tantôt huit années:

César
entre en Italie.

de la gens plébéienne des *Considii*, homme obscur d'ailleurs. Il accompagnera Pompée à Capoue. — Par le même S. C., toutes les provinces étaient distribuées: Caton à la Sicile; A. Cotta la Sardaigne; *Ælius Tubéron*, l'Afrique; *P. Septius*, la Cilicie. Ils inaugurent leurs fonctions aussitôt, sans tirage au sort préalable, sans loi curiale, sans les vœux d'usage, sans la prise solennelle du *paludamentum*, avant de sortir de la ville.]

¹ [V. notamment dans César (*B. civ.* 1, 1-7), le récit de toute la crise. Certains détails sont tirés aussi d'Appien (*Bell. civ.* 2, 30-33) et de Plutarque (*Ant.* 7). — V. aussi *Hist. de C.* II. pp. 304 et s.]

aujourd'hui, c'est l'homme d'État qui ouvre la bouche, énergique, conséquent avec lui-même : c'est le représentant des libertés populaires durant vingt-neuf années, dans la bonne et la mauvaise fortune. Pour sa cause, il a affronté et le poignard des assassins, et les bourreaux de l'aristocratie, et l'épée du Germain, et les flots de l'Océan, sans jamais reculer, sans hésiter jamais : c'est celui qui naguère a brisé l'institution Syllanienne, abattu le régime sénatorial, et qui prenant par la main la démocratie jusque-là sans défense et désarmée, lui a conquis et son bouclier et ses armes dans les combats au-delà des Alpes. Et ce public auquel il parle n'est plus le public de Clodius, étouffé depuis longtemps sous les cendres et les scories de ses anciennes ardeurs républicaines ! César avait affaire aux jeunes hommes des milices des villes et des bourgs de la Haute-Italie, éveillés d'hier et sans mélange à la puissante idée des franchises civiles, tout prêts à combattre et à mourir pour la foi nouvelle, redevables eux et leur patrie à César seul, et à la révolution qu'il a faite, de ce droit de cité romaine tant de fois refusé par les gouvernants de la capitale, sachant tous enfin que César à terre, ils retomberaient eux-mêmes sous le régime des verges et de la hache ! Les faits sont là pour le dire (p. 218). L'oligarchie, pour les Transpadans, a-t-elle autre chose que d'impitoyables cruautés ? A tels auditeurs, tel orateur ; César expose les faits, il dit : « quelle récompense » en échange des Gaules conquises la noblesse prépare à » l'armée conquérante et à son chef : les comices » méprisés, le Sénat courbé sous la terreur, le devoir » sacré qui s'impose à tous de défendre les armes à » la main cette institution du tribunat, arrachée aux » nobles, il y a plus de 500 ans, par les ancêtres armés » du peuple d'aujourd'hui ; la fidélité due au serment » prêté par ces mêmes ancêtres, pour eux, pour leurs » petits-fils, de soutenir tous, jusqu'au dernier, jusqu'à » la mort, la magistrature qu'ils se sont donnée !

» (II, p. 42). Quant à lui, chef et général du parti populaire, s'il leur fait maintenant appel, c'est qu'il a épuisé » toutes les voies amiables, c'est qu'il est allé jusqu'à » l'extrême limite des concessions. Les soldats sortis du » peuple le suivront dans le dernier combat, inévitable » et décisif, contre cette noblesse haïe autant que » méprisée, perfide autant qu'incapable, incorrigible » autant que ridicule !¹ » Nul officier, nul soldat qui ne se sentit entraîné. L'ordre de lever les aigles est donné, et César, à la tête de son avant-garde, passe le Rubicon², le

¹ [B. civ. 1, 7. M. Mommsen ne fait que reconstituer le discours de César sur le thème par lui esquissé. — *Hist. de C.* II, p. 512.]

² [Le *Fiumicino* de *Savignano* (III, p. 100), ou le *Pisiatello*, entre Ravenne et Rimini. Ce petit ruisseau descendu des contre-forts de l'Apennin voisins de la côte, tenait son nom de la couleur de ses eaux, rougies par les tourbes et les détritits des bruyères de la montagne.

« Le Rubicon altéré, sorti d'une faible source, pousse ses minces eaux à la mer, et sépare, limite certaine, les champs gaulois des colons d'Ausonie. »

*Fonte cadit modico, parvisque impellitur undis
Punicæus Rubicon*

*. et gallica certus
Limes ab ausoniis disternat arva colonis.*

(Lucan. 1. 214 et s.)

— Nous avons vu en effet (V, p. 371), qu'il formait la frontière entre l'Italie propre, annexée au *Pomœrium*, et administrée par les consuls, et la province de la Gaule Cisalpine. César ne le nomme même pas. Mais le passage du Rubicon n'en était pas moins le premier acte de la guerre et de la révolution. César, après son repas, se fit conduire en char au petit pont (*ponticulum*, Suet. *Cæs.* 31), que déjà quelques uns de ses soldats avaient franchi, et gagna Ariminum à la lueur des torches.

Il n'est pas besoin de dire tous les *prodiges* enfantés par la légende à l'occasion de ce passage fatidique. César, en songe, s'est vu violant sa mère ! Mais, comme tous les songes, celui-ci s'explique heureusement. César conquerra la terre, sa mère ! (Sueton. 7. Plut. *Cæs.* 37.) D'ailleurs, sur la rive une apparition se montre : un homme de haute stature sonne de la trompette, et invite les soldats à franchir le fleuve (Suet. 32 — V. aussi Lucan. 1, 183 et s. — Plut. *Cæs.* 32. — App. *Bell. civ.* 2, 35. — V. *Hist. de C.* et les considérations finales. Liv. IV. ch. X, — II. pp. 512-513 et 516. — Conf. avec Montesquieu, *Grand. et Décad. des Rom.* ch. XI. Voici l'inscription de Rimini auquel celui-ci fait allusion :

« *Imperator. miles. tirove. armate. quisquis. es. hic. sistito.
» vexillum. sinito. arma. deponito. nec. citra. hunc. amnem. Ru-
» biconem. signa. arma. exercitumve. traducito.*]

mince ruisseau qui sépare sa province de l'Italie propre, celui que le proconsul de la Gaule ne peut franchir sans violer la loi. Après neuf ans d'absence, il met le pied sur le sol de la patrie : il est aussi sur la route des révolutions! « Les dés sont jetés!¹ »

¹ [*Hic, ait, hic pacem, temerataque jura relinquo.
Te, Fortuna, sequor : procul hinc fœdera sunt :
Credidimus fati : utendum est iudice bello!*]

Le mot relaté par Suétone est plus vrai, plus tragique que la déclamation de Lucain (l. 225.)]

CHAPITRE X

BRINDES. ILERDA. PHARSALE ET THAPSUS

Ainsi donc, entre les deux autoocrates associés naguère, les armes allaient décider lequel serait désormais le maître absolu de Rome. A cette heure où va s'ouvrir la guerre, il convient de voir comment entre eux s'établit la balance des forces.

Puissance
des deux
antagonistes.

Et tout d'abord la puissance de César avait sa base dans l'empire même qu'il exerçait sur son parti. Concentration pure des idées monarchiques et démocratiques, son empire n'était rien moins que l'œuvre d'une coalition que le hasard aurait formée et que le hasard eût pu dissoudre : il avait ses racines au plus profond de la démocratie non représentative, l'une et l'autre idée rencontrant en sa personne sa plus haute et dernière expression. Dans la politique intérieure, dans les choses de la guerre, César tranchait tout en premier et suprême ressort. En quelque honneur qu'il tint tel ou tel instrument, d'ailleurs utile, c'était un instrument toujours qu'il avait dans la main : à la tête de son parti, il marchait sans collègue ni rival : n'ayant à ses côtés que

César
est souverain
dans son parti.